Mens, le 8 juin 2012

Monsieur le président,

Je vous remercie du courrier que vous avez bien voulu me transmettre. Soyez assuré que je partage totalement vos préoccupations sur la situation du peuple palestinien : je suis, en effet, membre du C.A. de l'association Trièves Palestine.

Au-delà de l'aide financière que nous nous efforçons d'apporter pour des projets concrets dans la région rurale d'Al Maasara (par ex. centre culturel, adduction d'eau pour une clinique, tondeuse à moutons, et demain machines à coudre), nous avons choisi de privilégier la relation humaine, à travers des échanges et des visites réciproques. Nous accueillons d'ailleurs, cet été, un groupe d'adolescentes. C'est une action modeste au regard des difficultés des Palestiniens, mais qui nous a permis de tisser des liens forts entre nos deux communautés et de les assurer qu'ici, leur souffrance ne laisse pas indifférent.

Je me suis moi-même rendue en Palestine avec quatre autres Triévois à l'automne dernier. Partager la réalité quotidienne des habitants de la Cisjordanie est une expérience qui m'a beaucoup marquée.

Si je suis élue, soyez assuré que je mettrai toutes mes forces à faire cesser le conflit israélopalestinien, et à faire reconnaître l'existence de l'Etat palestinien dans les frontières établies en 1967.

- J'agirai auprès du gouvernement comme de mes collègues députés pour que la position de la France ne soit plus une incohérente abstention sur la question de l'admission de la Palestine à l'ONU, mais devienne un soutien actif.
- Le non-respect des droits humains par l'état d'Israël est l'une des sources du discrédit occidental en la matière, du sentiment du « deux poids, deux mesures ». Une action résolue de la France, de manière directe comme au sein de l'Union Européenne, est absolument essentielle et peut être source de résultats majeurs.
- L'action actuelle de boycott est une action citoyenne, d'abord d'origine palestinienne, puis étendue de manière internationale. Les écologistes respectent l'indépendance de l'action citoyenne. Pour autant le pouvoir politique a des leviers pour agir en la matière. Ainsi, si l'accord de coopération France-Israël considère l'état d'Israël dans ses frontières de 1967, Israël considère que la mise en œuvre pratique de l'accord s'applique aux colonies, de manière contraire au droit. Le respect de l'accord de coopération, qui concerne aussi les entreprises françaises, dans l'application de ses modalités dans le

territoire de 1967, est l'un des leviers utilisables, pour lesquels je me mobiliserai en tant que parlementaire.

• Les écologistes ont soutenu l'opération « Un bateau pour Gaza », et plusieurs membres y ont participé personnellement en étant présent parmi la flottille pour la paix. Le blocus est une atteinte impardonnable à la population civile. Eva Joly, au retour d'une mission à Gaza, avait interpellé Mme Ashton, responsable de la diplomatie européenne, en ces termes : « nous ne pouvons nous contenter de reconstruire inlassablement les bâtiments détruis. Nous devons construire la paix! ». Je demanderai la suspension de l'accord d'association tant qu'Israël ne respecte pas le droit international et la IVe convention de Genève. Ceci est valable pour exiger la levée du blocus comme pour l'arrêt de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem –Est.

En espérant avoir répondu à votre interpellation, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Dune Pallange.